

🏠 La réunion publique du 16 janvier ne répondra pas à toutes les questions que se pose la population...

## **ONDRES (40)**

### **CAMPING MUNICIPAL**

**Comprendre les enjeux de la réunion publique  
du 16 janvier 2023**



Au risque d'être un peu long, posons des questions précises pour avoir des réponses précises.

Les hommes et femmes politiques ont l'art de détourner les questions gênantes.

Exigeons la preuve de ce qu'ils racontent !

## La date de la Réunion Publique

- **Pourquoi cette Réunion publique maintenant, et pas avant ?**

Alors que la décision de résiliation a été soumise au vote du Conseil Municipal :

- le 7 octobre 2021 pour la première fois,
- le 7 juillet 2022 pour la deuxième fois.

Cela fait **plus de 1 an** que les ondras auraient aimé donner leur avis.

## Consultation Publique (\*) :

- **La Résiliation de la concession, et la reprise en régie par la Mairie étaient-elles dans le programme électoral qui a conduit à l'élection de Mme Belin ?**

Non ! Donc, au vu des enjeux financiers pour les ondras, une Consultation Publique s'impose.

Prenons exemple sur ces élus du Lot qui ont consulté les habitants sur le projet de création d'un gros camping : [voir ici par exemple](#)

- **Mme Belin, pouvez-vous organiser cette Consultation Publique avant l'été ?**

Ce sera une belle preuve de démocratie et correspondrait à votre « **logique de transparence et d'information** » comme vous l'écrivez sur Facebook, dans l'invitation à cette réunion publique.

*(\*) La consultation publique vise à informer la population et à recueillir ses observations, propositions et contre-propositions préalablement à la prise de certaines décisions administratives. A la différence de l'enquête publique, la consultation publique n'est pas menée par un commissaire enquêteur. - [Source](#)*

---

## Résiliation du contrat de concession :

- **Pourquoi avoir rompu ce contrat 3 ans avant son terme ?**
- **Quel bénéfice pour les ondras ?**
- **N'était-il pas plus simple d'attendre la fin 2025 et reprendre un camping magnifique, sans indemnité ?**
- **Quel est d'ailleurs le montant des indemnités à verser au concessionnaire ? Qui va payer ?**

---

## Justice

### **1- Tribunal Administratif de Pau :**

Le concessionnaire a traduit la Commune devant la justice, et attaqué la décision de résiliation. Il a gagné.

**Résultat :** le concessionnaire et ses employés continuent de gérer le camping.

- *Combien les ondras ont-ils payé en frais d'avocat depuis 2021 sur ce sujet ?*
- *Combien d'heures ont été consacrées par les employés municipaux ? Pour quel coût ?*

### **2- Pourvoi en cassation – Conseil d'Etat**

Après avoir perdu devant le Tribunal de Pau, la Commune s'est pourvue en cassation semaine passée et va demander au Conseil d'Etat de casser le jugement du Tribunal de Pau sur un motif purement juridique.

- *Quel motif sera présenté ?*
- *A combien s'élève le devis des onéreux avocats parisiens, spécialistes du Conseil d'Etat ?*

### **3- Procès au fond :**

Le concessionnaire a intenté un 2ème procès au fond contre la Commune et réclame de fortes indemnités.

- *Suite d'une 1ère défaite devant le Tribunal de Pau, ne serait-il pas plus sage de le rencontrer et de négocier ?*
- *Au fait : quels sont les coûts d'avocats, d'experts, et autres frais à la charge de la Commune ?*

---

## Redevance, Repreneur, Régie :

### 1 - Redevance

Eva Belin a fait voter la Résiliation aux élus sur la base de fausses informations, en leur expliquant que la Redevance payée par le concessionnaire était très inférieure aux redevances payées par les autres campings de la région.

Or **3 des campings cités ne sont pas municipaux**, ils appartiennent à des privés et ne paient donc aucune redevance ; le 4ème camping, qui est municipal, n'a pas de contrat de concession mais un bail emphytéotique de 45 ans.

- **Qui est responsable d'avoir fourni ces fausses informations qui ont influencé le vote ?**

Extrait de la Délibération du Conseil Municipal du 7 juillet 2022 (image ci-dessous ou [ici](#))

Les comparatifs basés sur des structures et des modèles économiques équivalents démontrent que les montants versés à la Commune par la SARL DAUGA FRERES sont très nettement inférieurs aux prix du marché.

A titre d'exemples, on peut notamment citer les campings suivants :

- Camping Paillotte à AZUR (40) : redevance de 486 400 € soit 17,65% du chiffre d'affaires ;
- Camping Oyats 2 à SEIGNOSSE : redevance de 487 800 € soit 14,73% du chiffre d'affaires ;
- Camping Les Lilas à LYNXE (40) : redevance de 332 713 € soit 11,80% du chiffre d'affaires ;
- Camping La Pointe à CAPBRETON (40) : redevance de 279 700 € soit 14,86% du chiffre d'affaires.

### 2 - Repreneur

Lors du vote de la Résiliation (Conseil municipal du 7 juillet 2022), Mme Le Maire a rassuré les élus en prétendant

- que plusieurs entreprises privées étaient candidates à la reprise du camping,
- qu'elles étaient disposées à payer une redevance de plus de 300 000€,
- qu'elles paieraient aussi un droit d'entrée pour couvrir l'indemnité d'éviction du concessionnaire.

- **Qui étaient les candidats repreneurs ?**
- **Pourquoi ont-ils abandonné ?**

Extrait de la délibération (image ci-dessous ou [ici](#)):

**Madame le Maire souhaite attirer votre attention sur la circonstance que le paiement de l'indemnité de résiliation sera mis à la charge du futur exploitant du camping sous la forme d'un droit d'entrée. Cette condition sera expressément précisée dans la procédure de mise en concurrence à venir dans l'hypothèse où le conseil municipal approuverait la résiliation définitive du contrat de concession conclu avec la SARL DAUGA FRERES.**

### 3 - Régie :

Puis revirement en novembre 2022, avec annonce de la reprise du camping par la Commune elle-même, avec 4 élus à sa tête, et le DGS (Directeur Général des Services) comme dirigeant.

- *Pourquoi ce changement de stratégie ?*
  - *Y a-t-il une étude qui justifie cette décision soudaine ?*
  - *Quels campings de la région (comparables en taille) sont aussi gérés par une mairie ?*
  - *Que se passe-t-il si la Mairie échoue ?*
- 

### Crédibilité de la Commune pour gérer un camping

- *Comment faire confiance à un maire qui a fabriqué de fausses informations pour justifier son projet d'évincer son concessionnaire (depuis 25 ans) ?*
  - *Comment faire confiance à un maire qui annonce officiellement un repreneur aux poches pleines, et finit par reconnaître qu'il n'y a personne ?!*
  - *Peut-on confier la gestion d'une entreprise de la taille du Blue Océan à 5 élus sans expérience dans le domaine et dont ce n'est pas l'argent ?*
  - *Comment ne pas craindre une catastrophe pour les finances de la Commune, et le porte-monnaie des ondras ?*
- 

### Intérêt général ?

Dans le Communiqué de Presse du 30 décembre 2022, Mme Le Maire explique qu'elle souhaite

« faire valoir le "motif d'intérêt général" dans l'optique d'une reprise rapide d'une gestion saine, équitable et durable de son camping municipal. »

- *Quelle est votre définition de l'intérêt général ?*
- *L'intérêt général des ondras n'était-il pas d'attendre la fin du contrat ?*
- *Y aurait-il aussi des intérêts particuliers en jeu ?*
- *Grâce au camping le budget de la Commune augmenterait de +30%, et déclencherait des avantages pour le Maire ?*

## **Qui sert le mieux l'intérêt public ?**

**Le vieil entrepreneur ondras** qui a construit le camping avec son frère ?

*Ou*

**Eva Belin** qui veut utiliser le camping pour assouvir sa soif de pouvoir, quoi qu'il en coûte aux ondras ?

## **Qui prend le plus de risque ?**

**Le vieil entrepreneur ondras** qui a investi des millions d'euros, avec garantie personnelle, pour développer un camping, qu'il cèdera gratuitement en fin de contrat au village ?

*Ou*

**Eva Belin**, agent CPAM, en disponibilité depuis des années et des années qui vit d'argent public ?

## **Qui pense à l'emploi ?**

**Le vieil entrepreneur ondras** qui emploie plus de 70 personnes (dont ~10 CDI) et en loge gratuitement une grande partie ?

*Ou*

**Eva Belin** qui met à pied 2 agents de la police municipale, embauche les amis et fils d'amis, écarte les fils d'opposants et qui traite les employés du camping avec mépris et cynisme, en refusant de les rencontrer ? - voir (\*).

## **Qui aide véritablement les associations ?**

**Le vieil entrepreneur ondras** du camping qui organise la natation scolaire gratuitement pendant 2 ans et accueille gratuitement l'Ecole de Cirque ?

*Ou*

**Eva Belin** qui abuse de son pouvoir pour fermer cette école de cirque en 2021 et en priver les enfants ?

## **Qui rapporte le plus à la Commune ?**

**Le camping géré par le vieil entrepreneur ondras** qui verse +/- 100 000€ par an ?  
(redevance + taxes de séjour)

*Ou*

**Le camping géré par Eva Belin** et un directeur (le DGS) sans expérience, conseillé par 3 élus à temps partiel qui ne connaissent rien au tourisme, qui utiliseront l'argent public (celui des ondras !) pour gérer l'entreprise ?

## **Qui est le plus altruiste ?**

**Le vieil entrepreneur ondras** qui a travaillé pendant 3 ans sans salaire ou dividende (*preuves produites devant le tribunal administratif*) ?

*Ou*

**Eva Belin, l'élue de la République**, qui a triplé son salaire d'agent CPAM, pour encaisser aujourd'hui plus de 5000 € par mois, en cumulant les mandats politiques :

- Maire : **1672€**,
- Vice-Présidente du Seignanx : **581€**,
- Vice-Présidente du département : **2661€**,
- Sans compter le nouveau mandat : Président du Bassin de l'Emploi du Seignanx, dont nous ne connaissons pas le montant d'indemnité,
- + les frais de déplacement ?

## **Le tout à votre charge !**

**Comment peut-on être sûr de la sincérité de Mme Belin qui écrit dans son post Facebook le 30 décembre :**

**"... L'intérêt public reste, comme toujours, notre seul guide !" ?**

**Peut-elle expliquer aux ondras pourquoi sa gestion du camping serait meilleure que celle du**

(\*) Eva Belin et Patrice Le Nay, Directeur des Services ont refusé de rencontrer les employés du camping.

Pire, ils ont fini par proposer un rdv **au Jour et à l'Heure de l'Audience au Tribunal de Pau**, sachant que la plupart des salariés iraient assister à ce jugement et que Mme Le Maire y serait aussi (email ci-dessous ou [ici](#))

### **Quel mépris envers ses futurs employés !**



**M. Le Nay**

À moi, Cindy, pdauga ▾

lun. 28 nov. 2022 18:54 ☆ ↶ ⋮

Bonjour,

Je comprends vos difficultés. Pour répondre au mieux à votre demande et faire en sorte de disposer de plus grand nombre de salariés, je vous informe que nous décalons la réunion prévue initialement le 1<sup>er</sup> Décembre.

Au regard des difficultés pour trouver des disponibilités dans l'agenda de Mme BELIN, et afin d'expliquer au vite aux salariés repris au 1<sup>er</sup>

Janvier 2023 par la régie, je vous propose de nous retrouver en mairie **JEUDI 8 DECEMBRE à 15h00**.

Je vous remercie par avance de bien vouloir transmettre cette invitation à l'ensemble des salariés concernés (8 CDI) et me confirmer la liste des personnes présentes.

L'objectif de cette réunion sera de faire un point sur les sujets RH et répondre aux questions des salariés.

Je reste dans l'attente de votre retour

Cordialement.

**Patrice LE NAY**  
Directeur Général des Services

dgs@ondres.fr  
05 59 45 29 26  
www.ondres.fr  
facebook.com/villeondres



## Gestion municipale du camping :

Mme Le Maire a décidé de reprendre le camping elle-même en plaçant Patrice Le Nay à sa direction, soutenu par un Conseil d'Administration dont le président est Jérôme Noble, Nadine Duru la Vice-Présidente, assistés de Serge Arla, et Mme Belin elle-même.

### Direction

- *Quelle est l'expérience de gestion d'un camping de M. Le Nay ?*
- *A-t-il déjà dirigé une entreprise ?  
De cette taille (3,5 millions d'euros de chiffre d'affaires) ?*
- *Comment va-t-il partager son temps entre la Mairie (il est Directeur Général) et le camping ?*
- *Que feront exactement Mme Duru, M. Noble et M. Arla qui sont déjà salariés de EDF et Turbomeca ?*
- *Quelles seront leurs indemnités ?*
- *Quel est leur niveau d'expertise sur le monde du tourisme ?*

### Finances

- *Quel sera le budget du camping ?*
- *Pouvez-vous produire l'étude de marché et le business plan que vous avez réalisé ?*
- *Pourrez-vous payer les salaires des employés (~10 CDI à l'année, 70 saisonniers)*
- *Comment financerez-vous l'achat de mobil homes, et les coûts de maintenance ?*
- *Avez-vous une étude d'impact des nuisances du chantier de l'Ecole sur le Chiffre d'affaires ?*
- *Les impôts des ondras augmenteront-ils en cas de dette du camping ?*

### Employés

- *Le camping maintiendra-t-il le niveau d'emploi actuel ? (1,1M€ de masse salariale) ?*
- *Comment se passera le processus d'embauche ?*
- *Comment s'assurer que le camping ne servira pas à placer des amis payés par la Collectivité ?*
- *Quel sera le rôle de Cédric Fournier que Mme Le Maire a embauché comme employé communal début 2022 après son licenciement par le camping pour faute grave ?*
  - *Est-il exact que aucun appel à candidature n'a été diffusé pour son poste à la mairie ?*
  - *Est-il exact qu'il est logé gratuitement par la Commune ?*
  - *Est-il exact que Mme Le Maire a indiqué à un employé CDI du camping ne pas être certain de maintenir son logement car M. FOURNIER était à loger ?*
- *Comment une Mairie traite les contrats de travail dans un secteur où les employés font +45 h par semaine en saison 6j/7 ?*

### Stratégie

« Développer un établissement de plein air accessible au plus grand nombre pour répondre aux attentes de la Commune ... » est la stratégie annoncée lors du Conseil Municipal du 03/11/2022.

- *Est-ce bien l'attente des ondras ? des commerçants notamment ?*
- *Où est l'étude de marché réalisée ? Peut-elle être rendue publique ?*
- *Cette stratégie ne menace-t-elle pas les emplois directs et indirects ?*

### Marketing

- *Mme Le Maire va-t-elle oser travailler avec la multinationale Booking.com ? (leaders du marché...)*

### **Partenariat avec Green Resort voisin :**

Green Resort est une locomotive touristique qui attire des clients toute l'année.  
Le camping Blue Océan en profite directement.  
Cela explique en grande partie son doublement du chiffre d'affaires en 5 ans.

- *Mme Le Maire va-t-elle maintenir ce partenariat ?*
- *Que dit le business plan sur ces sujets ?*

### **Sécurité :**

La clientèle actuelle de Blue Océan était réputée plutôt calme...

- *Quelle sera la sécurité dans le village suite à tous ces changements de clientèle ?*

### **Protection de l'environnement (Ecolabel)**

Blue Océan est le fer de lance du Tourisme durable en Nouvelle Aquitaine :  
notamment grâce aux actions de son directeur Benjamin Souviraa, que vous refusez de reprendre.

- *La ville d'Ondres ne risque-t-elle pas de perdre son image de ville modèle en la matière, que l'Office de Tourisme a pris plus de 10 ans à façonner ?*

---

## **Conclusion**

Eva Belin propose de remplacer une entreprise privée qui fait un travail remarquable depuis plus de 25 ans (elle l'a écrit à plusieurs reprises), et qui sert l'intérêt des ondras.

Pour la remplacer par une régie, sous une nouvelle direction sans expérience...

### **ONDRAIS,**

**Pouvez-vous avoir la certitude que ce sera mieux demain ?**

**Que ça ne vous coûtera rien ?**



Cet email a été envoyé à @, cliquez ici pour vous désabonner.